

N° CP 3<sup>e</sup>/16606  
Séance du 24 NOV. 2006

Commune de FORTSCHWIHR

CARREFOUR RD 111 / RD 9 I

-----  
Eclairage public,  
aménagement paysagers

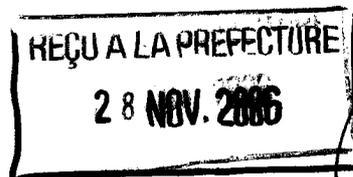
-----  
Convention de transfert de gestion

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004, et n°2006/III - 3<sup>e</sup>/20 du 23 Juin 2006, relatives à la délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Commune, la convention de transfert de gestion des équipements d'éclairage public et des aménagements paysagers du giratoire des RD 111 et 9 I à FORTSCHWIHR



LE PRESIDENT

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 28 NOV. 2006  
Publication ..... 1. DEC. 2006 .....  
Pour le Préfet ..... Conseil Général  
..... délégation

Charles BUTTNER



Ludovic LIONS